

CGC FINANCES PUBLIQUES

Le syndicat des cadres A

GT sur la Formation – avril 2024

Au cours de ce GT quatre points ont été abordés :

- bilan du compte personnel de la formation à la DGFIP (année 2023) ;
- généralisation du processus de numérisation et de correction dématérialisée des copies de concours ;
- retours d'expérience sur la mise en œuvre de l'hybridation en formation initiale ;
- réflexion sur la rénovation des épreuves des concours externes A et B.

1- Bilan du compte personnel de la formation à la DGFIP (année 2023)

Le compte personnel de formation (CPF) permet aux agents d'acquérir des droits à la formation pour accéder à une qualification ou développer leurs compétences professionnelles.

En 2023, 1 237 agents ont bénéficié du CPF, soit une hausse de 4 % par rapport à 2022.

90 % des bénéficiaires du CPF, l'utilisaient pour la préparation des concours, soit 1 114 agents.

Plus précisément, 577 agents se sont inscrits à une préparation aux concours, tandis que 537 ont utilisé leur CPF pour le temps de préparation personnelle.

Pour le reliquat, le CPF a été utilisé pour des projets d'évolution professionnelle dans le secteur public (31 agents) et pour des projets de reconversion dans le secteur privé (24 agents).

Les formations, dispensées par des prestataires privés, ont été prises en charge dans la limite des plafonds ministériels. Des heures de CPF ont également été allouées à des agents pour des projets divers, comme la préparation à la retraite, des bilans de compétences ou des validations des acquis de l'expérience.

En 2023, la répartition entre hommes et femmes dans l'utilisation du CPF reste similaire à celle des années précédentes, 66 % des utilisateurs étant des femmes. Toujours en 2023, le nombre d'heures utilisées sur le temps de travail atteint 30 745 heures.

113 refus de CPF ont été enregistrés en 2023 contre 170 en 2022.

2- Généralisation du processus de numérisation et de correction dématérialisée des copies de concours

Une réforme majeure a été mise en place pour moderniser le processus de correction des concours administratifs.

Auparavant, les copies des candidats étaient physiquement envoyées et manipulées, engendrant des risques de perte et des délais de correction importants.

Pour y remédier, deux expérimentations ont été menées, impliquant la numérisation des copies et leur transmission électronique aux correcteurs.

Ce processus de dématérialisation a été généralisé à l'ensemble des concours à partir de septembre 2023.

Selon l'administration, cette transition a aussi permis d'accélérer la publication des résultats. Il a été nécessaire de former sur un périmètre de 31 centres d'examens, 94 personnes à la numérisation, de scanner 69 000 copies et de livrer 35 scanners en métropole et outre-mer.

Cette réforme a entraîné la réorganisation des services de l'ENFiP, la fermeture du Centre des concours de Lille, le transfert des tâches matérielles vers la Division des concours à Noisy-le-Grand. Les agents concernés ont bénéficié d'un soutien et d'un accompagnement pour faciliter leur transition professionnelle dans les meilleures conditions possibles.

3- Retours d'expérience sur la mise en œuvre de l'hybridation en formation initiale

L'expérimentation a été mise en place en raison du nombre croissant de stagiaires en formation initiale. Cette formation hybride, baptisée Ariane, implique quatre jours de formation présentielle en salle de cours et un jour en mode distanciel accompagné.

Ce projet, approuvé au printemps 2022, a été développé avec le soutien d'une équipe temporaire de renforts et d'un cabinet externe, spécialisé dans la digitalisation pédagogique. Les retours positifs ont conduit à son extension pour la formation initiale des AAFiP et des inspecteurs stagiaires.

Des axes d'amélioration sont attendus des stagiaires et des enseignements sur la journée en autonomie. Si elle rencontre un vif succès, des difficultés ont été relevées, portant notamment sur :

- le choix des thématiques : certaines matières sont trop complexes pour être dispensées en distanciel,
- le format : certaines capsules sont trop longues ou trop denses,
- un meilleur accompagnement des stagiaires et une amélioration de la plateforme Moodle sont attendues.

Ces pistes d'amélioration sont en cours d'analyse en vue d'une éventuelle mise en œuvre. Une évaluation globale de l'impact du format 4+1 à l'ENFiP est prévue à la fin du prochain cycle de formation des inspecteurs-stagiaires.

Dans le cadre de la formation continue, des outils similaires seront progressivement déployés pour répondre aux attentes des agents en matière de flexibilité et d'autonomie dans l'apprentissage.

4 - Réflexion sur la rénovation des épreuves de concours externes A et B

Les besoins de recrutement de la DGFIP seront de l'ordre de 20 000 nouveaux agents d'ici 2029.

Les services centraux estiment que les épreuves des concours sont trop académiques.

Les objectifs recherchés sont :

- améliorer l'attractivité ;
- diversifier les profils pour être en adéquation avec les évolutions sociétales ;
- « désacadémiser » les épreuves pour mettre en avant les savoir-faire et les savoir-être,

A moyen terme, les concours de la catégorie C et de la filière informatique, ainsi que les concours internes seront également concernés.

Le syndicat des cadres A, CGC Finances Publiques, vous informe, sans polémique.

**Il vous représente, vous soutient et vous défend au mieux de vos intérêts.
Adhérez !**

***Consultez toutes nos informations sur le site :
www.cgc-dgfip.info***